

Postulat : Subvention suite à l'achat d'un vélo électrique

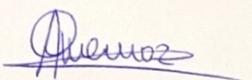
Afin d'encourager la mobilité douce et notamment la pratique du vélo, je demande au Conseil Municipal d'étudier la possibilité de subventionner toute personne habitant sur la commune de St-Maurice, suite à l'achat d'un vélo électrique et ceci à l'instar de certaines communes du Chablais.

En effet, les communes de Monthey, Collombey-Muraz et Vionnaz octroient une subvention de 20%, mais au maximum CHF 400.- à l'achat d'un vélo électrique.

Les vélos électriques sont sensiblement plus chers que les vélos sans motorisation électrique. L'aide financière permettrait certainement à de nombreuses personnes de se mettre à la pratique du vélo électrique et de ce fait, et au-delà des loisirs, le vélo pourrait remplacer la voiture pour certaines personnes pour leurs trajets au quotidien.

St-Maurice le 8 novembre 2021

Alexia Quennoz



PDC - Le Centre